


**Séance du 27 Décembre 2007**

Faisant suite à la séance du 17 Décembre 2007 annulée pour absence de quorum.

**DELIBERATION N° CS 2007-12-23**

**OBJET : LOCAUX DU SIEGE SOCIAL.**

<table border="1"> <tr> <td>42</td> <td>11</td> <td>11</td> </tr> </table>	42	11	11	<p>L'an deux mil sept, le 27 décembre 2007 à 10Heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corté, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>	
42	11	11			
<p><b>MM</b> : François TATTI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, Pierre Paul DEGORTES, Jean Baptiste GIFFON, Hyacinthe MATTEI, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Xavier POLI, Joseph CESARI, Jean Pierre GIORDANI.</p>					
<p>Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON. Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, René DOMINICI, Dominique MATRAGLIA, Jean Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Henri SISCO, Pierre Régis GONSOLIN, Jean BAGGIONI, Maurice PARIGGI, Gilbert DINI, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Antoine GREANI, Sébastien Marc ROCCA SERRA, José GIANSILO, Eugène BETTELANI, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jacques CORTI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Charles VIVIANI, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.</p>					
<p><b>MM. Ange ROVERE</b></p>	<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :</p>	<p>et publication (affichage) ou notification du :</p>			
<p>17 Décembre 2007</p>	<p>Sous-Préfecture de CORTE</p>	<p>Le Président du SYVADEC</p>			
<p>17 Décembre 2007</p>	<p>27 DEC. 2007 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>				

**OBJET : Locaux du siège social.**

La location des bureaux actée lors du dernier Conseil Syndical n'a pas prospéré, les bailleurs ayant entre temps modifié leur offre.

De nouvelles recherches ont été effectuées qui ont permis de déboucher sur deux nouvelles offres.

Ces locaux sont situés à Corte :

- 1 en centre ville, au premier étage et au rez-de-chaussée du 5 bis rue Feracci, 20 250 Corte. Les locaux, d'une superficie de 200 M<sup>2</sup>, pour un prix de 2450 € / mois, répondent aux besoins du SYVADEC pour y installer son siège social et pour permettre aux fonctionnaires et aux élus de bénéficier des meilleures conditions de travail.

- 1 excentré, dans un bâtiment neuf, vers le centre commercial. Les locaux, d'une superficie de 170 m<sup>2</sup>, pour un prix de 2600 € / mois, sont isolés et ne seront pas disponibles immédiatement.

Concernant la première proposition, les locaux seront livrés en 2 temps :

- La première partie, d'une superficie de 78 m<sup>2</sup>, sera disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le loyer fixé pour cette première partie est de 920 € mensuel, conformément à l'évaluation des Domaines du 22 novembre 2007.
- La seconde partie, d'une superficie de 122 m<sup>2</sup>, sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Le prix proposé pour cette proposition est conforme à l'évaluation des Domaines du 22 novembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

**Onze membres présents,  
A l'unanimité,**

- Décide de choisir la première proposition.
- Prend acte du montant mensuel de la location, soit 920 € pour les 78 m<sup>2</sup> puis 2450 € avec la totalité des locaux disponibles.
- Autorise Monsieur le Président à signer la ou les convention(s) ou tout autre document administratif relatif à la location des locaux du siège social du SYVADEC.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 27 Décembre 2007  
Extrait certifié conforme,

**LE PRESIDENT DU SYVADEC**

**Sous-Préfecture de CORTE  
27 DEC. 2007  
ACCUSE DE RÉCEPTION**

  
**François TATTI**